

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

Le Vingt six février deux mil dix huit , à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, Maire.

Convocation du :20 Février 2018

Présents : MM.PAYEN--CHANTELOUP- -BOUCHARD- BASSET - MALHERBES - MAZIER- LE GALL - BURNOUF GOUBERT –QUINETTE.

Absents : - Monsieur Gaillard (procuration à Monsieur Payen)- Monsieur Peigné - Monsieur Remoué –Monsieur Gasselin-Madame Gossé.

### **APPROBATION : SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017**

#### **CONSTRUCTION DU POLE JEUNESSE : DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 31 mai 2016 du report du projet .

Il précise son inscription aujourd'hui au contrat de ruralité subventionné par l'Etat et l'inscription au nouveau contrat de territoire soumis à l'arbitrage de la Communauté de Communes « Granville Terre et Mer » pour respecter l'enveloppe budgétaire.

Le Maire ajoute que les plans ont été actualisés par l'architecte Monsieur Sylvain Piel et demande l'avis du conseil municipal pour la préparation du DCE comportant 8 lots de travaux estimés à 358 200 € TTC.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité , le conseil municipal approuve et charge le Maire de commander le DCE.

#### **REHABILITATION DU LOGEMENT 2 RUE DU CHAPITRE : PRESENTATION DU CONTRAT D'ŒUVRE :**

Le Maire rappelle l'inscription budgétaire 2017 et l'inscription au contrat de territoire 3<sup>ème</sup> génération du projet de réhabilitation du logement 2 rue du chapitre en deux logements avec une mission de maîtrise d'œuvre confiée à BOSCHER SAS D'ARCHITECTURE pour un montant s'élevant à 7 838,59 € HT, soit 8 622 ,45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et les autres pièces du marché (CCAP + CCTP).

Le Maire ajoute que les travaux de réhabilitation du logement rue des Salines et d'assainissement sont inscrits au contrat de territoire avec une réalisation des travaux pour décembre 2019.

## **PRESENCE POSTALE**

A/Le Maire souligne la baisse progressive de l'amplitude horaire / semaine au bureau de poste à Cérences depuis 2006 malgré l'adoption d'une motion votée par le conseil municipal le 29 juin 2016, regrettant la fermeture du bureau l'après midi.

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Letourneur, délégué aux relations territoriales de la Manche et devant le constat de l'activité en recul , la nécessité d'ouverture au public estimée à 10 heures hebdomadaires et la priorité du maintien du service à la population, la proposition d'une mutualisation est concevable.

3 solutions sont proposées :

- la mise en place d'une Agence Postale Communale (APC), s'appuyant sur une convention de partenariat de 9 ans, renouvelable une fois, avec versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 1015 € et d'une prime d'installation de 3 045 € , et participation financière égale à 30 % du montant des travaux avec un montant maximum de 50 000 €.
- Relais postal communal,
- Maintien du bureau poste avec facteur guichetier.

Le Maire ajoute qu'il a reçu une délégation de la poste le 20 février pour un état des lieux et indique que le local de la salle des mariages avec une communication dans la galerie de liaison pour la sécurité du coffre fort est retenu .

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité , le conseil municipal est favorable pour :

- autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la poste afin d'organiser une agence postale communale occupée par la présence hebdomadaire d'un agent,
- autoriser le Maire à consulter des architectes pour l'aménagement selon esquisse préparée par les services de la poste.

B/ L'aménagement de la cour arrière mairie est également prévu.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1/ Vente immeuble :**

Le Maire indique que la mise en vente de l'immeuble situé 7 rue principale par Monsieur Jean-Marc Marcelino est confrontée à la contrainte mentionnée par la commune dans l'acte de vente en 2009 « l'acquéreur s'engage à maintenir une vitrine et développer un projet d'installation d'arts plastiques au rez-de-chaussée ».

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en valeur le centre bourg avec maintien des vitrines, le Maire suggère de modifier la clause et proposer :

« l'acquéreur s'engage à conserver une vitrine avec soubassement possible inférieur à 80 cm ».

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve et charge le Maire d'en informer le notaire chargé de la vente.

## **2/ Programme voirie :**

Le Maire indique qu'il a fait appel au cabinet ATECOM composé de quatre intervenants professionnels pour établir un diagnostic de la voirie dégradée ou à consolider et un recensement de la nature des travaux à prévoir , en présence de Monsieur Chanteloup.

La réfection totale de la voirie est estimée à 1 500 000 €.

Le Maire propose de valider le diagnostic d'un montant de 8 700 € auquel est ajoutée la maîtrise d'œuvre estimée à 9 275 € en fonction du montant de la tranche de travaux à inscrire au budget 2018.

Monsieur Quinette s'interroge sur la consultation d'un deuxième cabinet.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal valide le diagnostic et la maîtrise d'œuvre suivant le montant de l'enveloppe budgétaire pour 2018 restant à définir.

## **3/ Assainissement :**

### **• MISSION MAITRISE D'ŒUVRE → MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PRIVES**

Le Maire présente la proposition de mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SIBEO suivant la procédure adaptée – articles 27 et 90 du décret 2016-360, pour les travaux de mise en conformité des branchements privés(3<sup>ème</sup> tranche), d'un montant total HT 15 295 €.Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

### **• CONVENTION D'ETUDE POUR 20 CONTROLES DE BRANCHEMENT :**

Le Maire présente deux propositions :

• SIBEO : 2 200 € HT

• SAUR : 2 300 € HT.

Après en avoir délibéré , le conseil municipal approuve la proposition SIBEO et autorise le Maire à signer la convention .

### **• TRAVAUX :**

Monsieur Chanteloup rappelle le groupement de commandes avec le SDEAU pour les travaux rue des Salines, rue de l'Épinay, cour des Pas avec consultation groupée début juin 2018 , choix des entreprises début septembre 2018 et remplacement canalisation d'eau potable impasse de la Perception.

## **4/ Modification des statuts Communauté de Communes « Granville Terre et Mer »**

Le Maire donne lecture de la délibération prise par la communauté de communes le 19 décembre 2017 relative à la modification des statuts de Granville Terre et Mer  
« Intégration des compétences GEMAPI et activités de piscine et prise en compte de la création du PETR ».

Le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L.5214-16 du CGCT relatif aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et a rendu obligatoire, l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations et submersions marines – GEMAPI » par les Communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il convient donc de modifier les statuts de Granville Terre et Mer en ajoutant aux **compétences obligatoires** :

**1.3 GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (au 1<sup>er</sup> janvier 2018)**

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que le centre aquatique est en cours d'achèvement et que l'ouverture devrait intervenir en avril 2018. La Communauté de Communes doit donc modifier ses statuts pour exercer les compétences liées aux activités de piscine : apprentissage de la natation, natation sportive et autres activités sportives aquatiques.

De même, afin de favoriser l'apprentissage et la pratique de la natation par tous les scolaires du territoire de Granville Terre et Mer, Monsieur le Président propose de modifier les statuts afin de prendre en charge le transport au centre aquatique, des élèves des écoles, collèges et lycées du territoire de Granville Terre et Mer dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

Il serait ainsi ajouté aux **compétences facultatives** :

**3.2. SPORT**

- **Activités de piscine ( hors retenues d'eau de mer)**
  - **Apprentissage de la natation**
  - **Natation sportive**
  - **Autres activités sportives aquatiques de piscine**
  - **Transport au centre aquatique des élèves fréquentant une école, un collège ou un lycée du territoire de la Communauté de communes dans le cadre de l'apprentissage de la natation**

Enfin, suite à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant création du syndicat mixte fermé issu de la fusion du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et du syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et transformant ce syndicat mixte fermé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il convient d'adapter nos statuts en modifiant les **compétences obligatoires, article 1.1 Aménagement de l'espace** :

Par le remplacement de

**Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur : la communauté adhère au Syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, pour l'approbation, le suivi et les révisions du SCOT et des schémas de secteur**

- **Participation à la mise en place d'une politique supra-communautaire à travers notamment l'Adhésion et la participation au Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel**

Par

**Schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur et participation à la mise en place d'une politique supra-communautaire, à travers notamment l'Adhésion et la participation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Baie du Mont Saint-Michel .**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité approuve la modification des statuts de Granville Terre et Mer et charge le Maire d'en informer le président de la communauté de communes.**

#### **5/ Action jeunesse 2017 :**

Le Maire indique qu'il a reçu la notification du conseil départemental d'une participation financière d'un montant de 458 €, se répartissant comme suit :

- 258 € → Familles Rurales
- 200 € → Ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement de la somme de 258 € à l'association « Familles Rurales ».

#### **6/ Tous en jeu :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la reconduction de l'animation « Tous en jeu » les 23,24 et 25 mars sur le thème du printemps.

Les membres de la commission animation seront invités à participer à une réunion pour examiner la demande de subvention et réfléchir sur la mise à disposition du personnel technique.

#### **Demande du karaté club :**

Le Maire ajoute qu'il a reçu une demande du karaté club pour considérer l'accueil des champions pour un stage avec démonstrations à l'appui au mois de septembre 2018.

#### **7/ Participation des communes voisines aux frais de scolarité :**

Monsieur Bouchard rappelle le principe d'une participation des communes aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune, et en l'absence d'établissement scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve,
- invite le Maire à prévenir les communes concernées pour une inscription budgétaire, soit :
  - Le Mesnil-Aubert → 4 995 € pour 3 élèves maternelle et 5 élèves en primaire
  - La Meurdraquière → 1 818 € pour 1 élève en maternelle et 2 élèves en primaire
  - Muneville/mer → 1 359 € pour 1 élève en maternelle et 1 élève en primaire

- autorise le Maire à adresser les titres de recette correspondants.

### **8/ Heures complémentaires et supplémentaires :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que deux agents municipaux sont en arrêt et qu'il a dû faire appel à des agents pour assurer le service et payer des heures complémentaires ou supplémentaires, soit :

- 20 heures à Madame Laetitia Barut,
- 7H10 à Madame Catherine Lardais,
- 7H40 à Madame Valérie Caniou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement aux agents concernés.

### **9/ Renouvellement carte achat public :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la carte d'achat public près de la Caisse d'Epargne et au paiement de la cotisation à 50 €.

Il s'engage à réfléchir aussi sur la dispense pour le personnel d'une carte d'achat public personnalisée et plafonnée afin de limiter l'édition de mandats.

### **10/ Vente herbe :**

Le conseil municipal est d'accord pour le renouvellement de l'insertion dans la presse relatif à la vente d'herbe à la Basserie avec réception des offres au secrétariat de la mairie contre récépissé au plus tard le 3 avril 2018 – 17 heures.

Un prix plancher de l'offre sera arrêté par les membres de la commission avant proposition au conseil municipal.

### **11/ Demande modification de zonage au PLU :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier le 31 janvier de Monsieur Jean-Luc Fortin pour une demande de modification de zonage de la parcelle cadastrée E 716 , classée en zone NH en zone artisanale ou industrielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal invite le Maire à communiquer des éléments de réponse à Monsieur Fortin comme suit :

Le conseil municipal prend acte de la demande et il convient d'ajouter que la commune a bien pris conscience de la nécessité de revoir de manière globale le PLU , qu'une procédure de révision a été engagée par délibération du conseil municipal du 29 juin 2016, que le projet de PLU sera établi en tenant compte de l'ensemble des réglementations en vigueur et des contraintes spécifiques .

Inviter Monsieur Fortin à assister aux réunions publiques selon les phases de concertation.

### **12/ Demande Madame Langrez-Lemarchand :**

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Langrez-Lemarchand en date du 2 janvier 2018 concernant la réfection de la voirie à l'Ecorcherie.

Les membres de la commission agricole se rendront sur place un samedi matin pour un état des lieux et pour faire des propositions.

### **13/ Demande de Madame Annick Belhaire :**

Après en avoir délibéré, et considérant le mobile, le conseil municipal donne son accord pour rembourser à Madame Annick Belhaire la somme de 80,20 € correspondant aux arrhes versés sur une location de la salle des fêtes les 5 et 6 mai 2018.

### **14/ Gîte :**

- Demande pour un règlement de la location par virement :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour :

- Autoriser le Maire à ouvrir un compte de dépôt de fonds,
- Autoriser le Maire à accepter les règlements de location du gîte par virement.

- Résultat de fonctionnement du gîte année 2017 :

Monsieur Bouchard indique 2067 nuitées vendues et le montant brut des locations s'élevant à 43 596,94 €.

Il ajoute que l'agrément jeunesse et sport est en cours de validation et permettra ainsi l'inscription sur des sites.

### **15/ Banquet des cheveux blancs :**

Il convient de retenir la date du dimanche 7 octobre 2018.

### **16/ Travaux terrasse béton église :**

Monsieur Chanteloup indique que l'entreprise Bonhomme est intervenue pour remédier aux infiltrations du local de la chaufferie église selon le devis de l'entreprise Bonhomme d'un montant de 1 407,41 € TTC.

### **17/ Divers :**

- Le Maire fait circuler la carte de vœux de Madame Maud Seigneur,
- Monsieur Quinette attire l'attention sur la capacité actuelle du cimetière.